

Solidarité avec l'Ukraine

Guide pratique pour la collecte des dons dans les communes

La guerre déclenchée en Ukraine suite à l'invasion russe a créé un choc sans précédent en Europe. **L'Association des maires de la Manche exprime un soutien et une solidarité sans réserve au peuple ukrainien.**

Face à cette situation tragique, de nombreuses communes souhaitent venir en aide au peuple ukrainien ou bien disposer d'informations à communiquer aux administrés qui viennent en mairie.

Les dons financiers sont le levier le plus efficace et rapide pour répondre aux besoins de la population ukrainienne. Ils permettront notamment à la Protection civile d'acquérir des équipements médicaux tels que des respirateurs et défibrillateurs.

Toutefois, les citoyens souhaitent aussi pouvoir faire des dons en nature.

C'est pourquoi, sur la recommandation de l'Association des maires de France, **l'Association des Maires de la Manche s'est rapprochée de la Protection civile de la Manche afin de vous fournir les informations pratiques pour vous aider à structurer la collecte des dons matériels et leur acheminement sur place.**

Nous aimerions planifier un premier convoi des dons de la Manche vers la plateforme de la Protection civile à Orléans le **samedi 12 mars prochain**. Les dons seront ensuite acheminés vers la Pologne puis l'Ukraine.

N'hésitez pas à vous rapprocher des communes voisines pour mettre en place des collectes groupées.

Que faut-il collecter ?

La liste des produits et équipements actuellement collectés par la Protection Civile est jointe au mail.



Ne pas collecter de vêtements ni de médicaments ni de denrées alimentaires (à l'exception du lait en poudre pour bébé mentionné dans la liste dans la catégorie Hygiène).

OU si on vous en apporter les mettre à part pour les donner à d'autres associations.

Comment conditionner les dons pour l'acheminement ?

Au moment de la collecte : répartir les dons, selon leur nature, en 3 lots différents (*se référer à la liste jointe pour le détail des produits entrants dans chaque lot*) :

LOT LOGISTIQUE

LOT HYGIÈNE

LOT SECOURS

Au sein de chaque lot, essayez de faire des **cartons mono-produits** (*ex : carton avec des sacs de couchage uniquement*).

Coller sur chaque carton une étiquette (*voir modèle ci-joint*) indiquant le contenu du carton.



Idéalement **les cartons de chaque lot seront mis sur palette et filmés** (car plus simple à charger et décharger).

Comment organiser l'acheminement de la collecte ?

Dès que vous mettez en place une collecte dans votre commune, **prenez contact avec la Protection civile de la Manche**, qui se chargera de mettre en place **l'expédition de vos dons** :

- Nadège au **06 85 34 23 93**
- Marion au **06 81 77 71 90**

Afin de faciliter le travail d'acheminement de la Protection civile, vous pouvez recenser les moyens de transport que vous pourriez mobiliser et leur communiquer les informations suivantes :

- **Camion de la commune** : oui / non
 - Volume :
 - Type de permis exigé : B ou poids lourds
 - Chauffeur : oui / non

- **Camion qui pourrait être mis à disposition par une entreprise locale** : oui / non
 - Volume :
 - Type de permis exigé : B ou poids lourds
 - Chauffeur : oui / non

Il est à noter que **la mise à disposition d'un véhicule par une entreprise pourra être valorisée par la Protection civile dans le cadre du mécénat (avantage fiscal)**.

Les coordonnées de la Protection civile de la Manche

Mme Véronique BILLY, Présidente : veronique.billy@protection-civile.org

02 33 03 64 97 / 06 61 15 58 42

[Au-delà des dons matériels, comment faire un don financier ?](#)

Il est possible de faire des dons à la Protection civile via le site : <https://don.protection-civile.org> ou par virement au :

IBAN : FR76 1027 8005 9800 0201 6430 684 - BIC : CMCIFR2A

Titulaire : FNPC Tour Essor 14 Rue Scandicci 93500 Pantin

[Accueillir des réfugiés](#)

S'agissant de l'accueil de réfugiés ukrainiens, la Préfecture de la Manche a communiqué des documents aux communes pour recenser leurs capacités d'accueil. Pour toute information complémentaire, vous pouvez utiliser l'adresse de messagerie dédiée à l'Ukraine : pref-solidarite-ukraine@manche.gouv.fr